ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202506005563 v1 Date du contrôle: 20/06/2025 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:										
Client:	Avantys, Rue Du P	rogrès 37, 7170 MA	NAGE							
Propriétaire:	/									
Installateur:	/									
N° TVA:	/									
·					Installateu	ur = personne ou pe	ersonnes respo	onsable(s) des travaux		
ldonlification de l'installat	ian álaabilawa.					,,		(1)		
Identification de l'installat Adresse du contrôle:	Place Charles Bros	niez 26 6140 FON	TAINE-L'EVÊQUE	:						
Code EAN installation:	Nc	grii02 20, 0140 i 014	17 11112 22 72 02	-						
					C	ula in a 1 IT main 4 a c	Maia			
Tarif compteur(s):	Bihoraire					abine HT privée:	Non			
Numéro compteur(s):	33771857					RD:	ORES			
Index compteur(s):	022222,5 / 020979,	7			Тур	oe de locaux:	Appartem	nent		
Type d'installation:	Unité d'habitation									
Nature du contrôle:										
Type de contrôle:	Visite de contrôle	vente ancienne in	stallation dome	estique (8.4.2)						
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10/	1981	<b>☑</b> Ap	orès le 01/10/1	981 et avant	le 01/06/2020 🗹	Après le 01/0	06/2020		
Notes:	Voir rubrique "COI	NSTATATIONS - Rem	narques"							
Dérogations (Partie 8):	Appliquées									
Réinspection au rapport:	/									
<b>Données générales de l'in</b> Tension nominale:	2 x 230V		nominale max	: 40 A		Valeur nominale br	anchement:	40 A		
Câble d'alimentation:	4x10 mm <sup>2</sup>	Type:	Tionina Tia	VVB		Type de système de				
				**5				10.		
Electrode de terre:	Indéterminabl	е				Section électrode d		/		
						Section conducted		10 mm²		
Nombre de tableaux:	1		de circuits:	12		Nombre de circuits	de réserve:	2		
Installation de production de	ecentralisée:	Non pré	sente			Puissance AC (max	imale):	/ kVA		
☐ Installation PV	☐ Stockage o	de batterie	☐ Central à h	ydrogène	☐ Cog	génération		Eolienne		
Description générale des	dispositifs à coura	nt différentiel:								
Voir tableau p. 2	•									
Schémas et plans de l'inst	allation:									
Schéma(s) unifilaire(s) ou de		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent		
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent		
Document(s) des installation	s de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic	able	□ Non présent		
Document(s) des installation	s critiques:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic	able	□ Non présent		
Mesures, contrôles et esso	ıis:									
Résistance de dispersion de la prise de terre:		/ Ω		Méthode	de mesure:		Non eff	ectuée		
Niveau d'isolement général:		19,69 ΜΩ		Tension d	e mesure:		500 V			
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:			OK			
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	OK	Liaison équipotentielle:			/	/		
Protection contre les contac	ts indirects:	OK		Protectio	n contre les o	contacts directs:	, : OK			
Etat du matériel (à pose) fixe:		OK		Etat du matériel mobile:			/			
		-								





Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	In	Dln	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	2P	Α	TD 1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	Α	TD 1
Jour	Subordonné	Diffdisj.	16A	10mA	2P	Α	TD 1

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1	300 mA	Différentiel	40 A	2P	10 mm²	1	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	10	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	1.5 mm²	1	
TD 1	30 mA	Disjoncteur automatique	25 A	2P	4 mm²	1	
TD 1	10 mA	Différentiel-disjoncteur	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions générales:

0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Soussections 6.4.6.4, et 6.5.7.2.)

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A2 L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A3 Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
- A8 Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge,...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
- B Les rapports de contrôle des visites précédentes ne pouvaient pas être soumis. Cette visite de contrôle a pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique. Le propriétaire, gestionnaire ou exploitant a l'obligation de laisser contrôler à temps périodiquement l'installation électrique.
- D5 La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms. Explication; Pas d'accès au local technique.
- F1 L'emplacement du sectionneur de terre dans l'immeuble est à montrer. Il doit se trouver dans les parties communes du bâtiment (local des compteurs, cave,...), et est commun à toutes les unités d'habitation.
  - Explication: Porte en face des compteurs fermé à clé.
- F5 Le local des compteurs n'est pas accessible au moment du contrôle.



### **CONCLUSION:**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte						
	□ par le même organisme	✓ par un organisme au choix					
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.						
$\overline{\checkmark}$	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.						
	☑ lors d'une visite précédente	$\square$ lors de la visite actuelle					
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrô de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.						
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.						
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas c électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ						
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.					

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

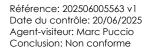
Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete







### Données générales

Adresse du contrôle: Place Charles Brogniez 26, 6140 FONTAINE-L'EVÊQUE

Propriétaire: /

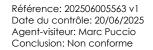
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Place Charles Brogniez 26, 6140 FONTAINE-L'EVÊQUE

Propriétaire: /

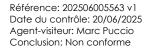
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Place Charles Brogniez 26, 6140 FONTAINE-L'EVÊQUE

Propriétaire:

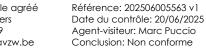
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













### Données générales

Adresse du contrôle: Place Charles Brogniez 26, 6140 FONTAINE-L'EVÊQUE

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

